Club inclusif : le programme se déploie à La Réunion pour rendre le sport accessible aux personnes en situation de handicap

Communiqué de presse
Mardi 4 novembre 2025

Contribuer à faire du sport un droit pour toutes et tous c'est l'ambition portée par le programme Club inclusif, initié en 2022 par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), avec le soutien de l'Etat. Il vise à accompagner et sensibiliser les clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour la première fois, ce programme, marqueur de l'héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024, est déployé dans un territoire ultramarin, à La Réunion.

Favoriser l'accès au sport pour toutes et tous

Le programme Club inclusif accompagne les clubs sportifs dans la construction et la formalisation d'un projet d'accueil des personnes en situation de handicap. Coordonné par le CPSF, impulsé par les collectivités territoriales, soutenu par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, ce dispositif contribue à rapprocher l'offre de pratique du lieu de vie des personnes en situation de handicap. Au-delà de l'accompagnement, Club inclusif participe à faire évoluer les représentations du handicap dans le sport et au sein des structures sportives.

« *Le déploiement de Club inclusif à La Réunion est une étape importante. Il s'inscrit dans la continuité de l'engagement du CPSF sur un territoire particulièrement sensible à la pratique sportive des personnes en situations de handicap. En accompagnant les clubs réunionnais, nous faisons un pas de plus vers une société où chacune et chacun, quel que soit son handicap, peut trouver son sport.* » Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF.

Ce programme, impulsé par les collectivités réunionnaises en partenariat avec la DRAJES, coordonné par le CPSF, s'appuie sur l'expertise du Comité régional Handisport et de la Ligue du Sport adapté pour garantir une sensibilisation à l'ensemble des typologies de handicap.

Déployé dans 72 départements de métropole, le programme a déjà permis d'accompagner plus de 2 300 clubs et de mobiliser 123 collectivités. Son lancement à La Réunion marque une nouvelle étape pour ce programme. Son déploiement fait suite à un long travail collaboratif entre le CPSF et les acteurs du territoire. Il permet aujourd'hui à Club inclusif de se déployer avec et pour les acteurs du mouvement parasportif réunionnais.

Une première étape à Saint-Louis

Ce mardi 4 novembre, 12 clubs Saint-Lousiens participent à une première journée de sensibilisation, mêlant apports théoriques et mises en situation pratiques. Les clubs engagés bénéficieront d'un accompagnement individuel sur six mois, assuré par le comité régional Handisport et la Ligue Sport Adapté de La Réunion, pour construire un projet d'accueil adapté à leur réalité de terrain et à leurs besoins.

« *La ville de Saint-Louis s'engage en faveur d'un sport inclusif, accessible à tous. L'objectif est de permettre la pratique d'activités physiques pour chacun, sans distinction. Nous remercions le club inclusif pour son engagement et son soutien auprès de nos associations. Saint-Louis affirme ainsi une politique résolument tournée vers le sport santé.* » Juliana M'DOIHOMA, Maire de Saint-Louis

Après Saint-Louis, la Ville de Saint-Denis accueillera à son tour une session du programme le 20 janvier 2026. D'autres collectivités réunionnaises devraient prochainement confirmer leur engagement dans le dispositif pour l'année 2026.

« *Cette première collaboration avec le CPSF marque une étape forte : à Saint-Denis, nous faisons du sport un levier d'inclusion. Ensemble, nous affirmons que chaque talent, avec ou sans handicap, a sa place sur le terrain. C'est ça, le sport pour tous.* » Stéphane Persée, élu aux sports de la ville de Saint-Denis

Le programme Club inclusif : un parcours en trois étapes

1. **Un engagement d'une ou plusieurs collectivités territoriales :** Le projet doit être initié et porté par une ou plusieurs collectivités (commune, EPCI, département), qui organisent, avec le représentant local du CPSF, le programme et mobilisent les clubs de son territoire.
2. **Sensibilisation des clubs :** Trois jours de formation, mêlant théorie et pratique, sont proposés aux clubs pour mieux comprendre les enjeux du handicap et adapter leur accueil.
3. **Accompagnement personnalisé :** Pendant six mois, chaque club bénéficie d'un suivi par les fédérations Handisport et Sport adapté pour construire un projet d'accueil adapté à ses besoins.

Ce programme est gratuit pour les clubs et vise à créer un réseau de clubs ouverts à toutes et tous, quel que soit le handicap.

Vous trouverez plus d'informations sur le programme sur le site.

Contact presse - medias@france-paralympique.fr
Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31
Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82
Rémi Geoffroy – Chargé de mission Club inclusif à La Réunion – 06 92 92 10 12